

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)  
site: [www.parlementfrancophone.brussels](http://www.parlementfrancophone.brussels)

Commission des Affaires générales et résiduaires,  
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Mardi 12 juillet 2022 – 14h00**  
**Salle 201**  
**Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles**

**Mesures sanitaires**

- ❖ La commission se tient en mode hybride avec une préférence pour le présentiel.
- ❖ La présence de tous les députés est autorisée en salle moyennant le port du masque, sauf lors des prises de parole, et ce dans le respect des priorités définies ci-après.
- ❖ La présidente de la commission et le secrétaire administratif seront présents en salle.
- ❖ Il en est de même pour les membres du Gouvernement.
- ❖ Priorité est donnée aux membres effectifs, leurs suppléants ou leurs remplaçants.
- ❖ Les autres députés peuvent assister aux débats en visioconférence ou en présentiel s'il reste des places en salle.
- ❖ Les prises de parole doivent se faire en présentiel pour les membres effectifs ou ceux qui les suppléent ou remplacent.
- ❖ Pour les débats relatifs aux projets, propositions ou recommandations, les auteurs et les rapporteurs doivent intervenir en présentiel.
- ❖ Pour les auteurs des interpellations, des questions et des propositions, la prise de parole doit être en présentiel.
- ❖ Les députés peuvent également suivre les réunions en hybride et prendre la parole en distanciel s'ils ne sont pas membres de la commission, ni suppléant ou remplacent un membre.
- ❖ Dans un souci de préserver la qualité du travail parlementaire, les interventions à distance se font caméra allumée dans un lieu intérieur convenant à une telle prise de parole.
- ❖ Un seul collaborateur parlementaire par groupe est autorisé en salle.
- ❖ Le ministre est autorisé à avoir maximum deux collaborateurs en salle (les autres collaborateurs attendent dans un autre local).
- ❖ Il est interdit de s'asseoir sur les sièges sur lesquels le pictogramme *ad hoc* a été déposé.
- ❖ Le vote se fait caméra allumée pour les personnes en visioconférence.

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Ecoute des réunions de commissions : <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/>. Diffusion des débats sur la chaîne YouTube du Parlement : <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJCIYeedIg>

## Ordre du jour

1. **Suivi des recommandations édictées par la commission délibérative relative à la thématique : « *Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyennes et les citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion de crise et son évaluation ?* »**

**Rapporteurs : Mme Farida Tahar et M. Marc Loewenstein**

- Présentation des conclusions du groupe de travail

## 2. Divers

### Composition de la commission des Affaires générales et résiduaires, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

Présidence : Mme Magali Plovie

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu et Mme Aurélie Czekalski

#### Membres effectifs :

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu

Ecolo : M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar

MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

#### Membres suppléants :

PS : M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghysels, Mme Véronique Jamouille, M. Mohamed Ouraghli

Ecolo : M. Thomas Naessens, Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti

MR : Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman

DéFI : M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijns, M. Michael Vossaert

PTB : M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Luc Vancauwenberge

**Secrétaire administratif** : M. Edouard Bostem (02 504 96 36 – [ebostem@parlementfrancophone.brussels](mailto:ebostem@parlementfrancophone.brussels))

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

*En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».*